



APPEL A PROJET

CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITÉ

Année scolaire 2020/2021



Dossier unique pour validation par le comité de pilotage territorial

Note de cadrage année 2020/2021



SOMMAIRE

1^{ère} Partie : Note de cadrage territorial

- 1. Le référentiel de financement de l'accompagnement à la scolarité**
- 2. L'organisation territoriale**
 - 2.1 Les orientations du comité de pilotage du CLAS , Territoire de Martinique
 - 2.2 Animation territoriale
 - 2.3 Le bilan des actions CLAS au niveau territorial
 - 2.4 Les modalités de dépôt du dossier de demande d'agrément CLAS (ou du dossier de demande de financement)

2^{ème} partie : Les textes de référence

3^{ème} partie : Le dossier unique de demande de financement au titre du CLAS 2020-2021

1^{ère} Partie

Note de cadrage Territoire de MARTINIQUE

1. Le référentiel de financement de l'accompagnement à la scolarité

Créé en 1996, le Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) dont les principes ont été fixés par la Charte nationale de l'accompagnement à la scolarité de 2001, est partenaire de l'école et des structures concourant à la coéducation des enfants en lien avec les parents.

C'est un dispositif partenarial, hors temps scolaire, qui s'adresse aux enfants du CP à la Terminale .

Le référentiel joint en annexe clarifie le cadre d'intervention des CLAS , et rappelle les objectifs du dispositif et les actions pouvant être mis en place en direction des enfants, de leurs parents, ainsi que les liens avec l'école, dans le respect des principes de la charte de l'accompagnement à la scolarité de 2001. Il présente notamment:

- les objectifs du CLAS en direction des enfants et des parents ;
- le cadre organisationnel du dispositif (composition des groupes d'enfants, l'encadrement requis pour ces groupes, la fréquence etc.) ;
- le socle minimum d'actions à réaliser en direction des parents pour être éligible au financement du CLAS ;
- les conditions d'élaboration du projet CLAS dans un environnement de proximité et en cohérence avec les autres actions éducatives sur un territoire.

2. L'organisation territoriale

Le dispositif d'accompagnement à la scolarité est piloté dans le cadre du **comité de pilotage territorial du CLAS** . La caisse d'Allocations familiales assure l'animation et le secrétariat du dispositif CLAS.

Ce comité de pilotage territorial est partenarial. Il associe la Préfecture (délégués du Préfet à la politique de la ville, le CGET), les villes en contrat de ville, la DJSCS, la Collectivité Territoriale de Martinique, l'Education Nationale, les communautés d'agglomération de la Martinique, la Direction de la Culture

Il a pour mission de :

- procéder à l'état des lieux des besoins et de l'offre existante pour conduire le développement d'une offre adaptée et garantir le renforcement de la qualité des actions dans le département ;
- rechercher la complémentarité entre les différents dispositifs autour de l'école et de coordonner les actions et les financements ;
- définir les objectifs généraux du dispositif au plan territorial;
- impulser le partenariat local et accompagner les opérateurs et acteurs locaux ;
- organiser l'appel à projet ;
- examiner et sélectionner les projets en vue de l'agrément des projets CLAS;
- assurer l'évaluation et le suivi du dispositif ;

- veiller à l'utilisation des crédits dans le respect des critères de chaque financeur.

o **Les orientations 2020 – 2021 du comité de pilotage territorial du CLAS**

En 2019/2020, le comité de pilotage territorial du CLAS a agréé 94 actions qui correspondent à l'accompagnement de 4491 enfants et jeunes ainsi que leurs parents

Pour l'année 2020/2021 le comité de pilotage du CLAS poursuit son appui au développement des actions CLAS dans le département et fixe les priorités suivantes pour le dispositif :

- **Amélioration de la couverture territoriale du CLAS par un développement plus important des actions sur des villes peu ou pas couvertes, notamment dans le Nord et le Sud (Cf Bilan du CLAS 2018/2019)**
- **Développement et renforcement des actions sur les quartiers en politique de la ville et les zones d'éducation prioritaire**
- **Développement et renforcement des actions d'accompagnement des parents dans la scolarité des enfants**
- **Renforcement et amélioration de la qualité des activités culturelles et de citoyenneté au sein des projets CLAS**
- **Valorisation des actions innovantes et des bonnes pratiques**

Les projets CLAS présentés en vue d'une demande de financement doivent :

- Répondre aux besoins identifiés dans le cadre des orientations du comité de pilotage territorial
- S'inscrire dans un cadre partenarial et l'action doit viser la continuité de l'action éducative. Cette dernière ne peut se concevoir sans concertation entre les différents intervenants éducatifs d'un territoire. Ainsi, la coordination et l'articulation avec les établissements scolaires sont nécessaires ;
- Rechercher une articulation avec le Reaap ainsi que les autres actions mises en œuvre sur un territoire pour proposer l'offre la mieux adaptée aux besoins identifiés, et mettre en cohérence l'ensemble des dispositifs en matière éducative (Programme de réussite éducatif, Projet éducatif de territoire, Projet éducatif local).

Cette coordination est essentielle pour permettre le développement sur un même territoire d'actions complémentaires, non concurrentielles et lisibles pour les familles.

o **Animation territoriale**

Afin de renforcer la mise en réseau et l'accompagnement des opérateurs du CLAS, le comité de pilotage territorial du CLAS, propose pour l'année 2020/2021 :

- un accompagnement des porteurs de projet à leur demande ou sur proposition par les membres du comité de pilotage du CLAS. Mme Elise

DARIUS, conseillère Parentalité à la CAF de Martinique est votre interlocuteur privilégié

- une rencontre territoriale du CLAS sur l'année scolaire 2020/2021
- des réunions d'information et d'échanges.

Les informations relatives aux différentes actions d'animation proposées aux porteurs de projet CLAS sont transmises par mail à chaque mise à jour

2.1 Le bilan des actions CLAS au niveau territorial

Le comité de pilotage territorial établit chaque année, à partir de la remontée du questionnaire des données d'activités CLAS, le bilan annuel de l'activité du CLAS du territoire. Cette remontée des données d'activité s'organise depuis 2015 via un lien Internet mis à la disposition des porteurs de projet CLAS chaque année par la CAFde Martinique. Ce lien vous permet d'accéder au questionnaire d'activité du CLAS que vous devez renseigner. Une synthèse, mettant en regard les principales données d'activité à l'échelle nationale et départementale est mise à disposition des porteurs de projet sur le site internet du questionnaire, quelques mois après la saisie des données, et après identification du porteur de projet.

Enfin le bilan annuel est présenté au cours de la rencontre annuelle des porteurs de projets du CLAS. Il est également accessible sur le site du Reaap Martinique www.parentalité-martinique.fr

2.2 Modalités de dépôt du dossier de demande d'agrément CLAS (ou du dossier de demande de financement)

Après avoir pris connaissance de la note de cadrage et des orientations du comité de pilotage territorial vous remplirez le dossier de demande unique de financement que vous pourrez télécharger sur le site Caf.fr et sur le site du Reaap Martinique www.parentalité-martinique.fr

Ce dossier doit permettre aux financeurs de comprendre les principes d'action mis en œuvre pour chaque projet.

Il vous est ainsi demandé de détailler votre projet et son organisation pratique dans un dossier qui comprend :

- Le bilan quantitatif et le bilan qualitatif de l'année précédente en utilisant le dossier bilan joint au dossier de financement;
- Les actions qui seront conduites auprès des enfants ;
- Les actions projetées avec et pour les parents (soutien, médiation, information pour leur permettre une plus grande implication, etc.) ;
- Les relations avec les établissements scolaires (diagnostic sur la nature des difficultés rencontrées par l'enfant, continuité de l'acte éducatif, renforcement des échanges entre intervenants parents et enseignants etc.) ;
- La mobilisation des ressources du proche environnement (locaux, centre de documentation, bibliothèque, personnes ressources) qui permettront d'apporter un appui ponctuel ou régulier à la démarche d'accompagnement.

Afin que votre demande de financement puisse être instruite, nous vous remercions de renvoyer le dossier de demande de financement entièrement complété :

A : action-sociale@cafmartinique.cnafmail.fr

Au plus tard le lundi 15 juin 2020

Important : toute demande incomplète ou déposée hors délai ne sera pas recevable.

2^{ème} partie

Les textes de référence

- La charte nationale de l'accompagnement à la scolarité
- La circulaire interministérielle du 8 juin 2011 relative à la mise en œuvre de la politique d'accompagnement à la scolarité
- La circulaire interministérielle du 7 février 2012 relative à la coordination des dispositifs de soutien à la parentalité au plan départemental
- La circulaire n° 2013-142 du 15-10-2013 «Renforcer la coopération entre les parents et l'école dans les territoires.
- **POUR ALLER PLUS LOIN :**
- Le socle commun de connaissance et compétences;
- La circulaire n° 2010-106 du 15-7-2010 Dispositif « La Malette des Parents» ;

3^{ème} partie

**Dossier unique de demande de financement
au titre du CLAS 2020-2021
(voir dossier Cerfa)**